

## **RENCONTRES INDUSTRIELLES DE NAMUR (BELGIQUE)** **25 & 26 novembre 2015**

**RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES** (tout formulaire incorrectement complété ne pourra être pris en considération)

**Je soussigné(e) (NOM, prénom) :** .....

Fonction : ..... agissant pour le compte de l'entreprise ci-après

**Raison sociale :** .....

Adresse de l'établissement : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Nom et prénom du participant : .....

Fonction du participant : .....

Votre établissement est-il le siège social ?  oui  non

Si non, préciser : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

E-mail : ..... Site Internet : .....

N° SIRET : ..... N° identification TVA : .....

Code NAF : .....

### **ACCOMPAGNÉ(E) DE :**

**1-** Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : ..... Tel. port. ....

**2-** Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : ..... Tel. port. ....

Confirme ma participation aux Rencontres Industrielles de Namur, déclare avoir pris connaissance et accepte les conditions de participation ci-jointes ainsi que la présente offre CCI International Lorraine

Procède au règlement  chèque  virement

**Pour les entreprises françaises : 420 € (TTC) par participant x ..... = ..... €**

**Pour les entreprises belges : 350 € (HT) par participant x ..... = ..... €**

### RÈGLEMENT

#### • Pour les entreprises belges :

Virement bancaire sur le compte CCI D.S.E. (référence : Rencontres Namur A33002)  
BPALC, 57 rue St Jean, 54000 Nancy - Code Banque : 14707 - Code Guichet : 00020 - n° compte : 30921424716 - Clé : 66  
IBAN : FR76 1470 7000 2030 9214 2471 666 SWIFT (BIC) : CCBPFRPPMTZ

#### • Pour les entreprises françaises :

Virement comme spécifié ci-dessus ou chèque libellé à l'ordre de CCI Lorraine

Bulletin d'inscription et copie du règlement à envoyer avant le 31 octobre 2015 à : [valerie.mottl@lorraine.cci.fr](mailto:valerie.mottl@lorraine.cci.fr)

Les chèques sont à envoyer à : CCI International Lorraine - 51 rue Stanislas - CS 74231 - 54042 NANCY Cedex

Attention, le nombre de places étant limité, les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée et après validation par les partenaires.

Un dossier de présentation de votre entreprise devra être complété sur : [tdr.force.com/candidaturespme/namur15](http://tdr.force.com/candidaturespme/namur15)

## **Renseignements & Contact**

**Valérie MOTTL** / Conseiller en développement international  
Tél. +33 (0)3 83 85 54 78 / +33 (0)6 42 24 60 83  
[valerie.mottl@lorraine.cci.fr](mailto:valerie.mottl@lorraine.cci.fr)

Date, cachet, signature



## RENCONTRES INDUSTRIELLES DE NAMUR

25 & 26 novembre 2015

### I. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Lorraine a pour vocation de favoriser le développement économique de la Lorraine au quotidien. Pour cela, elle propose aux dirigeants d'entreprises, aux porteurs de projets et aux acteurs économiques un panel de prestations sur mesure ou collectives, en adéquation avec leurs préoccupations ou besoins.

En effet, pour compléter sa mission originale d'accompagnement au sens large des dirigeants, la CCIRL commercialise des prestations :

- Niveau 1 : sensibilisation
- Niveau 2 : professionnalisation
- Niveau 3 : prestation

Les offres proposées sont répertoriées dans un catalogue élaboré par la CCIRL. Les diverses prestations sont également accessibles depuis le site de la CCIRL.

Les dispositions qui suivent sont constitutives des conditions générales de vente des prestations commercialisées par la CCIRL. Des conditions particulières pourront, le cas échéant, déroger aux présentes conditions générales de vente ou les compléter par des clauses spécifiques contenues dans la proposition commerciale.

Toute condition contraire opposée par le client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la CCIRL, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que la CCIRL ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Toute commande de prestations commercialisées par la CCIRL suivie du règlement par le Client d'une avance sur participation ou au comptant, entraîne et implique l'adhésion entière et sans réserve de ce dernier aux présentes conditions générales de vente. Les conditions générales de vente accompagnent systématiquement les factures sur participation envoyées aux Clients par la CCIRL.

### II. MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE RÈGLEMENT

#### 2.1/ Proposition commerciale

Une proposition commerciale à laquelle sera joint un bulletin d'inscription ou un devis sera adressée à l'entreprise concernée. Cette offre mentionnera les conditions d'exécution et les conditions financières retenues. A ce titre, et sauf cas particulier, le prix sera celui indiqué dans le catalogue des prestations.

#### 2.2/ Acceptation de l'offre proposée et inscription

Les entreprises confirmeront leur participation en retournant à la CCIRL :

- Le bulletin d'inscription dûment complété et signé par une personne habilitée au sein de l'entreprise,
- Un acompte de 20% du montant total de la facture lorsque le montant de l'offre est supérieur à 2 500 € TTC (suivront ensuite deux acomptes successifs d'une valeur de 40% du montant total de l'offre),
- Un acompte de 50% du montant total de la facture lorsque le montant total de l'offre se situe entre 351 € TTC et 2 500 € TTC,
- Le règlement au comptant pour toute facture dont le prix est inférieur ou égal à 350 € TTC.

A réception, la CCIRL accusera réception de la commande, confirmera son accord et retournera à l'entreprise une facture acquittée correspondant à chaque acompte reçu.

#### Bulletin d'inscription et règlement à retourner à :

CCI International Lorraine

Valérie MOTTI

51 rue Stanislas - CS 74231 - 54042 NANCY Cedex

Tél. +33 (0)3 83 85 54 78 / +33 (0)6 42 24 60 83

valerie.motti@lorraine.cci.fr

#### 2.3/ Engagements des parties

Les conditions financières et techniques de la prestation n'engagent la CCIRL que si le bulletin d'inscription et l'acompte sont retournés avant le délai précisé sur le bulletin d'inscription.

La réception des pièces indiquées en 2.2 constitue la condition impérative du démarrage de la prestation par la CCIRL.

Le Client s'engage à bénéficier de la (ou des) prestation(s) choisie(s) et validée(s) au préalable avec un chargé de mission de la CCIRL et à suivre le programme tel qu'il est proposé dans l'offre.

#### 2.4/ Subventions

Le droit à subvention est soumis à des conditions d'éligibilité indiquées dans l'offre. Toute déclaration erronée ou tout avis négatif rendu ultérieurement par l'organisme finançant la subvention entraînera le remboursement par l'entreprise de la subvention indûment perçue. La CCIRL s'engage à effectuer les démarches nécessaires qui permettront à l'entreprise de bénéficier desdites subventions. Dans cette hypothèse, le prix proposé tiendra compte du montant de la subvention obtenue.

#### 2.5/ Facturation définitive

A l'issue de la prestation, la CCIRL émettra une facture définitive, mentionnant le prix total de la prestation diminué du (ou des montants) de(s) l'acompte(s) versé(s). Cette facture est envoyée par courrier au client. Le solde devra être réglé sous 30 jours fin de mois.

### III. PÉNALITÉS EN CAS DE NON-PAIEMENT

Le non-paiement à leur échéance des factures définitives émises entraînera, après une mise en demeure préalable adressée par lettre recommandée restée sans effet :

- L'application de pénalités d'un montant égal au taux BCE majoré de 10 points de pourcentage,
- L'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € (Art L.441-6 du Code de Commerce),
- L'exigibilité immédiate de la somme restant due à la CCIRL,
- L'exigibilité à titre de clause pénale, d'une indemnité égale à 15% de la somme due, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels, sans préjudice du droit à des dommages-intérêts.

### IV. CONDITIONS D'ANNULATION DE LA PRESTATION

#### 4.1/ Du fait de la CCIRL

Postérieurement à la diffusion de la proposition commerciale et quelles qu'en soient les causes, la CCIRL se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation. Une information écrite sera adressée aux bénéficiaires et leur acompte sera remboursé, à l'exclusion de toute indemnité supplémentaire.

#### 4.2/ Du fait du Client

En cas d'annulation à moins de huit jours calendaires de la date prévue de la prestation, et sauf cas particulier spécifique à la prestation retenue, la CCIRL sera en droit de conserver l'acompte (ou les acomptes) et de facturer la totalité du montant de la prestation envisagée.

### V. INFORMATION ET CONFIDENTIALITÉ

5.1/ Pour la bonne réalisation de la prestation décrite ci-dessus, le Client s'engage à transmettre à la CCIRL toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation de la prestation. Le Client s'engage à honorer les rendez-vous, à réaliser les démarches et travaux lui incombant dans le cadre du projet et à informer régulièrement la CCIRL de son évolution. Le Client précisera si ces données revêtent un caractère confidentiel ou si elles peuvent être exploitées par la CCIRL en vue d'enrichir ses programmes d'action ou ses prestations.

5.2/ La CCIRL s'engage à prendre les mesures nécessaires, notamment vis-à-vis de son personnel, pour que soient maintenus confidentiels les informations et documents de toute nature, relatifs au client, qui lui sont communiqués pour ou à l'occasion de la réalisation de la prestation. De la même manière, elle s'oblige à traiter comme strictement confidentiels les résultats de la prestation, sauf autorisation spéciale et écrite du Client.

5.3/ La CCIRL pourra mentionner le nom du Client dans ses références commerciales.

### VI. RESPONSABILITÉS

Si la prestation donne lieu à subvention, les démarches auxquelles la CCIRL procède impliquent une obligation de moyens à sa charge selon les conditions de prise en charge du financeur. Les enseignements que le Client tire des prestations donnent lieu à une obligation de moyens. L'utilisation faite par le Client des enseignements qu'il aura tirés des prestations, au sein de son entreprise ou ailleurs, engage sa seule responsabilité, la CCIRL ne pouvant être tenue pour responsable.

### VII. PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

La CCIRL demeure seule propriétaire des droits portant sur la propriété industrielle et intégrés dans ses prestations ; il en va de même de son savoir-faire de ses chargés de mission et du contenu des rapports rédigés par ses services.

### VIII. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations nominatives demandées au Client font l'objet d'un traitement informatique. Ces données sont destinées à l'information interne des services de la CCIRL. En vertu de la loi «Informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, le Client dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations individuelles le concernant.

### IX. LITIGES

Pour tout litige ou toute contestation se rapportant à l'application, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales de vente, les parties font, de convention expresse, attribution de compétence aux juridictions de Nancy, les présentes conditions générales de vente étant soumises au seul droit français.